

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 12 mai 2016

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 14 juin 2016 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **14**

Votants **14**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2016

Date d'affichage du procès-verbal : 16 juin 2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : MM. **BERGER Alexandre - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absente excusée : Mme **FAQUIN Julie** -

Secrétaire de séance : Mme **Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative au :

- ✓ Poste d'adjoint d'animation : suppression du poste de 2^{ème} classe, création du poste de 1^{ère} classe

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 mai 2016 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 11 mai 2016.

2. Poste d'adjoint administratif : suppression du poste de 2^{ème} classe, création du poste de 1^{ère} classe.

Le Maire indique qu'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création et la suppression de ce poste

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe et de supprimer l'emploi d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe suivant l'avis du Comité Technique Paritaire, en date du 14 juin 2016.

Adopté : Une délibération sera prise.

3. Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : avis des communes sur la fusion :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur le Préfet qui prévoit la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes de la Raye avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes sollicitant l'avis des communes et des deux communautés concernées sur la future communauté d'Agglomération sur les aspects suivants :

Le périmètre : arrêté du Préfet, le nom : Valence Romans Agglo, le siège : Rovaltain, la représentativité : le nombre et la répartition des sièges entre les communes.

Le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Le périmètre, le nom et le siège : il prend acte, la représentativité : il retient l'accord local à 104 conseillers communautaires dont un pour Châteaudouble

Adopté : Une délibération sera prise.

4. Sollicitation du fonds de concours voté lors du Conseil Communautaire du 5 avril 2016 :

Monsieur le Maire fait part de la délibération du Conseil Communautaire n° 2016/11 en date du 5 avril 2016, attribuant un fonds de concours pour les communes de la Raye.

Il précise que la Commune souhaite procéder à l'informatisation de l'école maternelle, à la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux et que dans ce cadre elle peut solliciter, le versement du fonds de concours, par la Communauté de Communes de la Raye.

Monsieur le Maire précise que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours à la Communauté de Communes de la RAYE en vue de participer au financement de

- L'informatisation de l'école, à hauteur de 10 297 € HT
- La mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, à hauteur de 32 250 € HT

5. Droit de Prémption Urbain (DPU) : convention Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) :

Monsieur le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) a pour objet de procéder aux acquisitions foncières sur les opérations immobilières et foncières envisagées par les Communes, qu'il est aussi habilité à effectuer des études et des travaux nécessaires à l'accomplissement des opérations et à participer à leur financement.

La commune peut solliciter EPORA pour l'accompagner dans l'acquisition des terrains afin de réaliser l'opération OAP « des Jayettes » et les réserver sur une courte durée en vue de désigner un opérateur qui réalisera le projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'études et de veille foncière proposée et qui a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre EPORA et la Commune pour la réalisation de leurs missions respectives de service public.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de veille foncière entre la commune et l'EPORA

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de veille foncière entre la commune et l'EPORA.

Adopté : Une délibération sera prise.

6. Convention de servitudes (ERDF-Commune) :

Monsieur le Maire présente le projet de convention de servitudes établi par ERDF relatif à la ligne électrique souterraine, basse tension qui alimente la borne de rechargement pour les voitures électriques sur la place de l'église.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'ERDF.

Adopté : Une délibération sera prise.

7. Echange terrains :

Pour permettre l'échange de terrains avec Monsieur et Madame Sylvain FORLINI, il est nécessaire de faire cadastrer le chemin rural intégré dans leur propriété. Le géomètre doit créer une parcelle qui permettra l'échange.

Adopté : Une délibération sera prise.

8. Urbanisme :

➤ **DP 026 081 16 V0006 de Madame Sandrine STALDER-MEYER** pour un projet de porte fenêtre. Ce projet n'appelle aucune observation de la part du conseil

➤ **DP 026 081 16 V0007 de Monsieur Alain BARNASSON** pour un projet de camping. Ce projet sera instruit en fonction du classement du site, soit zone « AP » (Agriculture Protégée).

9h45 : Monsieur Alexandre BERGER et Madame Rachel BRESSON BELLIER arrivent à la séance du Conseil Municipal.

9. Point sur les travaux 2017 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention, pour les projets 2017, doivent être déposées au 15 septembre 2016 auprès du Conseil Départemental. Il sollicite les membres du Conseil pour les travaux à venir.

Il est proposé : la réfection du pont des péris, façade est de l'église, équipement salle des fêtes (placards, chaises, tables)...

10. Questions diverses :

➤ **Poste école ménage :** le contrat de l'agent arrive à échéance au 31 août 2016, il est demandé au conseil de se positionner sur un éventuel renouvellement, une éventuelle titularisation ou une non reconduction. Le Conseil propose une reconduction d'un an en CDD qui pourrait éventuellement être reconduit en titularisation, si l'agent donne satisfaction.

➤ **Skate-Park :** Un point est fait sur les retours de la consultation faite auprès des Châteaudoublois. 23 ont répondu. La plupart sont favorables à cette création. Une réponse sera faite aux chateaudoublois ayant répondu à la consultation. Une pétition de plus de 70 adolescents a été présentée pour la création d'un skate-park bowl. Monsieur le Maire fait un tour de table afin que le conseil se positionne sur cette création, 12 se prononcent favorablement 2 s'abstiennent.

La construction se fera normalement à l'automne sur le terrain de foot.

➤ **Recensement population 2017 :** En partenariat étroit avec la commune, l'INSEE organisera le recensement de la population en 2017. L'objectif étant de mesurer la population vivant en France. La commune devra recruter un agent recenseur. Madame Mireille VIGNARD a été nommée coordonnateur communal du recensement de la population.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 21 juillet 2016 à 20h30

Fin de séance à 23h15